



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE
L'ÉLEVAGE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DE LA
FILIERE KARITÉ DU TOGO (CIFKAT)

PLAN D'ACTION D'INVESTISSEMENT DE LA FILIERE KARITE

2024-2028



Mai 2023

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	3
INTRODUCTION	4
1. DESCRIPTION DE LA FILIERE	4
2. ACTEURS DE LA FILIERE	6
2.1. ACTEURS DIRECTS (PRODUCTEURS/COLLECTEURS, TRANSFORMATEURS ET COMMERÇANTS)	7
2.1.1. <i>Producteurs/ Collecteurs</i>	7
2.1.2. <i>Transformateurs</i>	7
2.1.3. <i>Commerçants (acheteurs, exportateurs)</i>	7
2.2. ACTEURS DE LA GOUVERNANCE DE LA FILIERE	8
2.3. PARTENAIRES FINANCIERS	8
2.4. ACTEURS DE LA RECHERCHE ET D'APPUI CONSEIL	8
3. MAILLONS DE LA FILIERE	8
3.1. PRODUCTION	8
3.2. TRANSFORMATION	9
3.3. COMMERCIALISATION (ACHETEURS ET EXPORTATEURS)	9
4. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSE, OPPORTUNITE ET MENACE	11
5. CONTRAINTES LIEES AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE	15
6. DEFIS DE LA FILIERE KARITE	15
7. PLAN D'ACTION	16
7.1. <i>Objectif du plan filière</i>	16
7.2. <i>Résultats attendus</i>	16
7.3. <i>Axes stratégiques de développement de la filière</i>	16
7.4. <i>Aspect genre et environnement</i>	18
7.5. <i>Coordination et suivi évaluation</i>	18
7.6. <i>Analyse des risques et conditions de succès</i>	19
8. CONCLUSION	19
9. PLAN D' ACTIONS	21

Sigles et acronymes

AGOA :	African Growth and Opportunity Act
AGR :	Activité Génératrices de Revenu
ANALK :	Association Nationale des Acheteurs Locaux de Karité
ANEKTO :	Association Nationale des Exportateurs de Karité du Togo
ATFK-TG :	Association des Transformateurs de la Filière Karité du Togo
CIFKAT :	Conseil Interprofessionnel de la Filière Karité du Togo
DFDOPA :	Direction de la Formation de la Diffusion des Techniques et des Organisations Professionnelles Agricoles
DFV :	Direction des Filières Végétales
DSID :	Direction des Statistiques agricoles, de l'Informatique et de la Documentation
FIKATO :	Fédération Inclusive de la Filière Karité du Togo
ICAT :	Institut de Conseil et d'Appui Technique
ITRA :	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MAEDR :	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural
MCICL :	Ministère du Commerce de l'Industrie et la Consommation Locale
MEF :	Ministère de l'Économie et des Finances
MERF :	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MIFA :	Mécanisme Incitatif pour le Financement Agricole
MPI :	Ministère de la Promotion de l'Investissement
MVA :	Matériel Végétal Amélioré
ODEF :	Office de développement et d'exploitation des forêts
PASA :	Projet d'Appui au Secteur Agricole
PNIASAN :	Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRODAK :	Projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité

Introduction

La réorganisation du paysage agricole à travers la promotion des chaînes de valeur des filières porteuses constitue l'une des nouvelles stratégies promues par la nouvelle politique agricole (2016-2030) et reprises dans le Plan national de développement (2018-2022) puis dans la feuille de route gouvernementale Togo 2020 – 2025 en son axe 2 « dynamiser la création d'emploi en s'appuyant sur les forces de l'économie ». En ce qui concerne le secteur agricole, la feuille de route ambitionne de promouvoir une agriculture productive, à haute valeur ajoutée, moteur de valeur économique des agriculteurs et de croissance du pays. Quatre (4) objectifs prioritaires 2025 ont été assignés au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (MAEDR) à savoir : (i) améliorer la productivité et les rendements agricoles ; (ii) assurer la sécurité alimentaire au Togo ; (iii) Renforcer les industries de transformation agroalimentaire et encourager l'agriculture à haute valeur ajoutée ; et (iv) améliorer l'accès au financement et l'accès aux marchés aux agriculteurs. En outre, la mise en place de la politique agricole (2016-2030) assortie d'un programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN 2017-2026) a permis la mise en œuvre des instruments nécessitant un environnement institutionnel adapté. Ainsi, l'une des pièces à mettre en place est le plan de développement des filières.

La filière karité revêt une importance économique et environnementale particulière pour le Togo de par sa contribution à la résilience des populations rurales face aux changements climatiques. Le karité est l'une des filières au potentiel économique, où le rôle des femmes est reconnu. Si, à juste titre, il est surnommé « l'or des femmes », le karité ne présente pas que cet avantage. Il représente aussi un moyen de stimuler les recettes d'exportations des pays qui le produisent et pour ses vertus cosmétiques.

Selon un classement récent, le Togo est le septième producteur mondial de karité, représentant 5% du marché d'exportation de karité en Afrique de l'Ouest¹. Dans la filière karité, les femmes représentent 84,9% contre 15,1% d'hommes. Les acteurs de moins de 40 ans représentent 48,5% contre 43,5% pour la tranche de 40 à 60 ans et 8,0% pour les plus de 60 ans.

Au travers d'une gestion durable de l'arbre à karité et une valorisation des produits qui en sont issus, le plan d'action deviendra le cadre référentiel et légitime de planification pour l'accroissement des revenus et la sécurité alimentaire des populations.

1. Description de la filière

Le karité (*Vitellaria paradoxa*), également connu sous les appellations « arbre à beurre » ou « or vert des femmes », est un arbre fruitier de la famille des Sapotacées. Il pousse à l'état sauvage sur une bande de 5 000 kilomètres environ, dans les savanes arborées de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, également surnommée la « ceinture du karité » par les négociants.

1 Rapport de la 11^e Conférence mondiale annuelle du karité tenue du 12 au 14 mars 2018 à Abuja

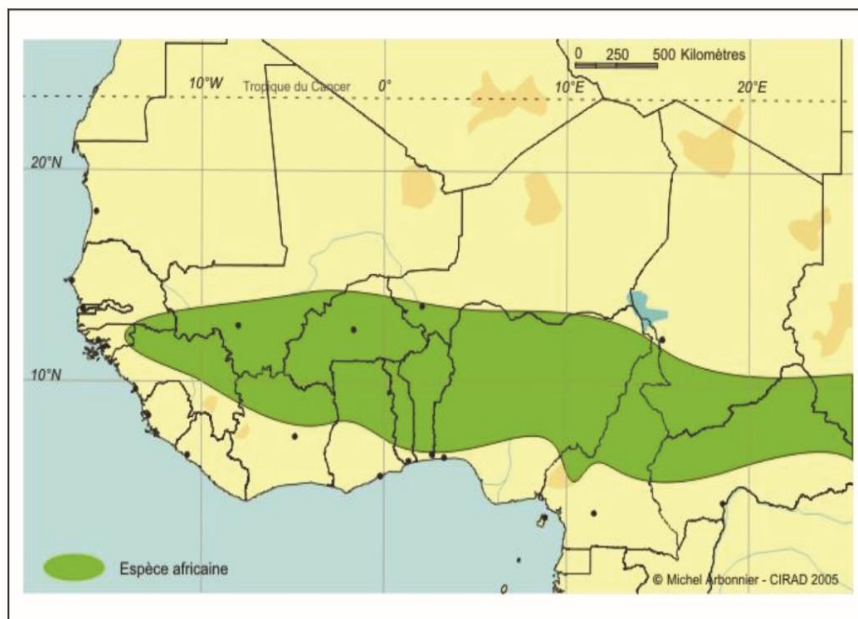


Figure 1: Répartition géographique du karité (CIRAD, 2008)

Au Togo, le karité se retrouve généralement dans les agroforêts et a une grande aire de répartition. Il couvre l'ensemble des régions des savanes, de la Kara, Centrale et l'Est de la région des plateaux (préfectures de l'est-Mono, de l'Anié, de

l'Akébou, de l'Ogou, de Haho et du Moyen – Mono). La région maritime est moins pourvue. A l'intérieur d'une région, le potentiel est inégalement réparti. La figure 4 présente les zones de production du karité au Togo.2

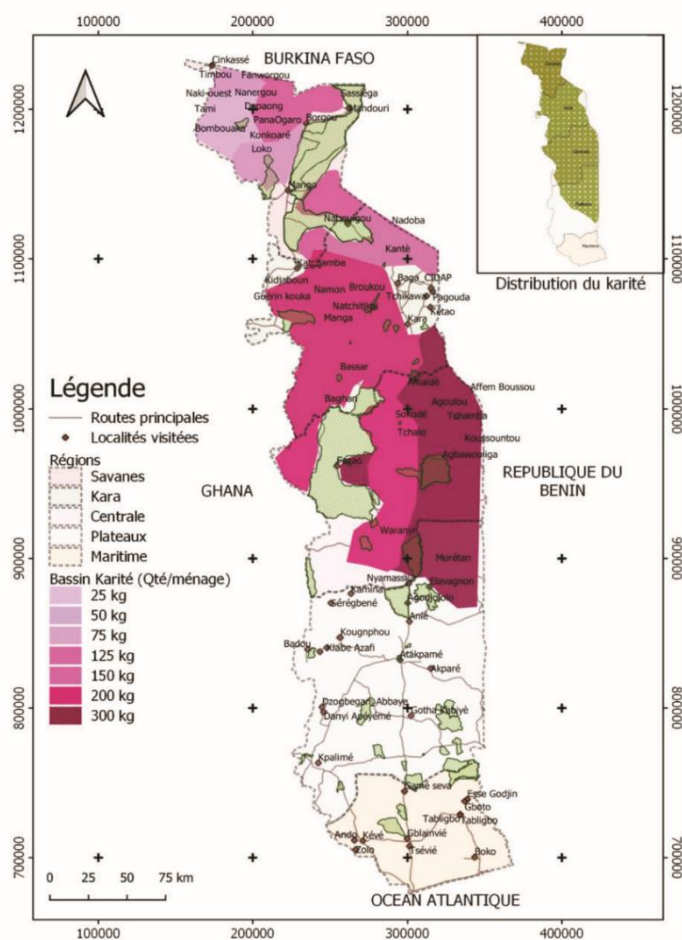


Figure 2 : Carte des bassins de production du karité au Togo

Source : MERF / FAO (2018)

L'arbre à karité est aussi appelé « arbre miracle » dans les pays qui en possèdent. En effet, toutes les parties de cet arbre peuvent être exploitées et servent à la production d'autres produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques ou autres. En dehors de ses usages alimentaires et pharmaceutiques, il alimente des chaînes de valeur en créant des emplois et en réduisant la pauvreté des ménages en milieu rural.

La filière karité est une filière agricole de haute valeur ajoutée au Togo. Elle crée des avantages aussi bien sur le plan local, national qu'international. Les potentialités de cette filière au Togo

sont énormes autant que les défis à relever pour une relance de la filière. Elle contribue à la création de la richesse. En dehors de ses usages alimentaires et pharmaceutiques, elle alimente des chaînes de valeur en créant des emplois et en réduisant la pauvreté des ménages en milieu rural. Plusieurs actions ont été menées par le gouvernement en vue de permettre le développement de cette filière. Ainsi, dans le cadre de la promotion des cultures de diversification, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural a identifié la filière karité comme une filière à fortes potentialités.

Le Karité et ses produits dérivés font partie de plusieurs autres produits qui bénéficient d'un droit d'accès facile sur le marché américain à la faveur des dispositions de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA). Les activités liées au karité sont génératrices de revenu et permettent aux femmes rurales de se prendre en charge, d'aider à l'épanouissement de leur famille (autonomisation, alphabétisation, etc). Autour de ces activités, on retrouve des milliers de femmes. Mais seulement, elles travaillent avec des moyens rudimentaires pour collecter les noix, produire du beurre et d'autres produits dérivés. Or, aujourd'hui, avec la Loi AGOA, le beurre de karité et ses produits dérivés sont autorisés à entrer sur le marché américain. Ces activités favorisent une meilleure organisation permettant ainsi aux femmes de se regrouper en association ou coopératives qui constituent une unité crédible de développement. Elles utilisent une main d'œuvre importante sur toute la chaîne. Elles permettent l'accroissement des revenus et l'entrepreneuriat en milieu rural.

Par ailleurs, la Société Togolaise de Karité avec l'appui financier de Projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité (PRODAK) et l'appui technique de la fondation SOIF, a entrepris le renforcement des capacités des femmes actrices de cette filière dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'accompagnement des femmes rurales dans la réalisation des activités génératrices de revenu (AGR) leur permettant d'améliorer leur condition de vie et de travail. D'autres actions menées pour le développement de cette filière ont porté sur : (i) la structuration des acteurs (Ministère chargé de l'agriculture, ProDAK et Fondation SOIF), (ii) la promotion des produits de karité, grâce à l'organisation de cinq (05) éditions des journées promotionnelles du soja, de l'anacarde et du karité par le Ministère chargé du commerce et de l'industrie et celui chargé de l'agriculture, (iii) la prise des mesures de protection de l'arbre par le Ministère chargé de l'environnement en inscrivant l'arbre à karité à l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN) et (iv) la mise en place de système de traçabilité (HAUQE, ONUDI, PNUD).

Le karité reste un produit agricole d'importance, vu le nombre de personnes qu'il emploie et sa part de plus en plus importante dans la balance commerciale. Ainsi, le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), l'un des projets du PNIASAN, a accompagné des initiatives de valorisation du karité. Il a été également mis en place un Projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité (ProDAK) au ministère en charge du commerce qui vise le développement de cette filière au Togo. Par ailleurs, le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) a porté à la filière.

2. Acteurs de la filière

Une étude de la direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID)-Togo, révèle que 2 997 acteurs individuels ont été recensés et 56 acteurs en coopératives. La région des Savanes enregistre la plus grande proportion des acteurs individuels (34,4%) et des acteurs en

coopératives (69,6%). La région de la Kara enregistre 32,9% et celle de la Centrale 32,7%. Quant aux acteurs en coopératives, la région Centrale détient 19,6%.

2.1. Acteurs directs (producteurs/collecteurs, transformateurs et commerçants)

La grande majorité des acteurs de la filière karité au Togo se regroupe au sein de l'interprofession dénommée « Conseil interprofessionnel de la filière karité du Togo (CIFKAT) » mis en place le 28 novembre 2019. Cette interprofession regroupe les différentes familles d'acteurs directs de la filière notamment : la Fédération inclusive de la filière karité du Togo (FIKATO COOP-CA) ; l'Association nationale des acheteurs locaux de karité (ANALK) ; l'Association nationale des exportateurs de karité du Togo (ANEKTO) et l'Association des transformateurs de la filière karité du Togo (ATFK-TG). En marge de cette interprofession, il y existe aussi des réseaux d'acteurs qui renferment en leur sein des collectrices, des transformateurs, des acheteurs locaux et des exportateurs.

2.1.1. Producteurs/ Collecteurs

Il s'agit essentiellement des populations de zones rurales. La collecte constitue une activité essentiellement féminine que les femmes gèrent en plus de leurs tâches quotidiennes, mais de façon accessoire par les hommes. Les collecteurs ne ramassent pas toute la production des arbres, mais seulement la partie qui est accessible et en fonction de leurs besoins. La production est plus concentrée dans les régions des Savanes, de la Kara et Centrale où on rencontre l'essentiel des parcs à Karité du Togo. Les femmes pratiquent plus la collecte des fruits et noix de karité comme activité complémentaire. Cependant, il existe aujourd'hui des collecteurs/collectrices pour qui la collecte constitue une activité principale vu l'intérêt et la demande sans cesse grandissants pour le produit et la filière.

Il arrive que ces collectrices achètent également des amandes à d'autres collectrices en passant de concessions en concessions. Certaines se déplacent même sur des marchés distants de plusieurs dizaines de kilomètres dans le seul but d'acheter des amandes. La catégorie sociale la plus concernée est notamment le groupe des femmes et des jeunes ; les hommes venant en troisième position. Ils assurent le ramassage ou la récolte des fruits de karité qui reste une activité secondaire. Les produits sont destinés à l'autoconsommation et à la commercialisation.

2.1.2. Transformateurs

Sur la base du matériel et des équipements utilisés dans la préparation du beurre de karité, on peut classer les acteurs de la transformation en trois groupes : les transformateurs artisanaux traditionnels, les transformateurs artisanaux modernes ou semi-industriels et ceux de la transformation industrielle. Les transformateurs artisanaux traditionnels utilisent uniquement des ustensiles de cuisine tout le long du processus de transformation, alors ceux de la transformation artisanale moderne, font usage de certains équipements mécaniques qu'ils soient électriques ou non. A l'opposé, les transformateurs industriels emploient des machines reliées les unes aux autres où le processus de transformation est automatisé (NIOTO, Label D'Or, etc.). Au niveau artisanal, la transformation se fait surtout par les femmes de façon individuelle, en associations ou en groupements.

2.1.3. Commerçants (acheteurs, exportateurs)

Plusieurs acteurs rentrent dans cette catégorie. On y trouve les collecteurs/agrégateurs nationaux ou étrangers d'amandes de karité, les acheteurs de beurre de karité, les exportateurs d'amandes ou de beurre de karité.

Les exportateurs sont entre autres : STK ; DZIFANOU GROUP SARL ; Sa Fidélité ; VACI ; Koltek service ; Saint Gane Groupe ; MIWODO ; Ets KENY ; MEK EVOLUTIS ; KARITE EXIM ; KING AGRO COMMODITY ; LALA WELE ; ANISAM SARL U ; Star link international ; Tropiques SARLU ; NOVA TRADE ; RELAIS d'ASSOLY ; P.L.T ; ATA ; KOPODIST SARL et MADAST SARLU.

2.2. Acteurs de la gouvernance de la filière

Les acteurs de la gouvernance de la filière seront constitués de différents ministères dont les activités auront un impact positif sur le développement de la filière karité. Le Ministère en charge de l'agriculture reste le ministère leader chargé du développement de toutes les filières agricoles et donc de celle du karité. Etant donné que le karité reste en majorité sauvage du fait de sa répartition à plus de 40% dans les zones et réserves forestières, l'implication du Ministère chargé de l'environnement dans les acteurs de gouvernance serait importante. Ce ministère a pour mission la protection des ressources forestières dont le karité. D'autres ministères qui seront impliqués dans la gouvernance sont le Ministère chargé du commerce et de l'industrie, et du Ministère de l'économie et des finances.

2.3. Partenaires financiers

Ce sont les banques et les institutions de microfinance offrant généralement des services financiers. Les acteurs ont recours aussi au financement informel (tontine, mutuelle). D'autres mécanismes financiers mise en place par l'Etat viennent en aide aux acteurs de la filière notamment le MIFA, le Fonds National de Finance Inclusif (FNFI).

2.4. Acteurs de la recherche et d'appui conseil

La recherche sur la filière karité est à ses débuts. L'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA) prévoit mener des études sur cette filière dans les années à venir, notamment sur la mise en place de matériel végétal amélioré (MVA), la domestication de la culture, les bonnes pratiques agricoles pour la vulgarisation et la transformation des produits et sous-produits de karité.

3. Maillons de la filière

3.1. Production

Au Togo, le Karité réussit mieux dans les régions de la Centrale, de la Kara et des Savanes. Toutefois, les bosquets isolés de karité sont présents dans les forêts arborées des régions des Plateaux et Maritime. Il existe des peuplements dans tout le Togo à l'exception de l'Ouest des plateaux et de l'extrême sud de la région maritime. Les plantations sont à l'état sauvage et la régénération est spontanée. Il se multiplie par graine fraîche et la germination a lieu après quarante jours en moyenne. La densité est plus forte dans les savanes avec 38 pieds/ha. Autour des activités de cette filière, on retrouve des milliers de femmes. Le karité a une durée de vie variant entre deux à trois siècles. Il produit généralement des fruits à partir de sa quinzième année, mais il n'atteint sa pleine production qu'à partir de sa vingt-cinquième année environ. Il s'accommode facilement aux sols pauvres et aux environnements secs. Utilisé depuis toujours dans la région soudano sahélienne, l'arbre à karité est aujourd'hui convoité pour ses fruits : les amandes contiennent une matière grasse communément appelée beurre de karité.

On distingue trois variétés et deux sous variétés en Afrique. Du fait que les corrélations entre les caractères phénotypiques sont mal établies, il est difficile de classer les individus de karité sur le terrain. Il est important de noter que l'industrie globale du karité est dominée par les fournisseurs d'amandes de

la variété occidentale de l'arbre à karité – *Vitellaria paradoxa* ssp.*paradoxa*. Celle-ci contient un taux de stéarine plus élevé par rapport à la variété orientale *Vitellaria paradoxa* ssp.*nilotica*.

Les producteurs des noix de karité sont presque inexistantes et sont pour la plupart assimilés aux collecteurs. Etant donné, que le karité est une plante sauvage, sa domestication au Togo n'est qu'à ses débuts. La répartition des pieds concerne les pratiques agroforestières et les zones forestières protégées. Néanmoins, il existe une plantation d'un (01) ha de karité à Broukou, localité située au sud-ouest de Kara. Il est à noter qu'une pépinière de karité peut durer entre deux (02) à sept (07) ans.

3.2. Transformation

La transformation commence dès le stade de la collecte où les femmes doivent réaliser un certain nombre d'opérations avant d'obtenir les amandes commercialisables. L'activité de transformation du karité consiste généralement en l'extraction du beurre de karité et des produits dérivés comme du savon, de pommades et autres produits cosmétiques. Il se développe de plus en plus des unités de transformation tenues par des associations, des groupements ou des entreprises privées. Les femmes sont les plus grandes animatrices de ce maillon (transformation). Elles sont pour la plupart organisées en groupements ou associations contrairement aux producteurs / collecteurs. Ces acteurs sont installés aussi bien dans les zones rurales que dans les centres urbains. La transformation des amandes de karité est en grande partie artisanale mais aussi semi-industrielle et industrielle. Deux méthodes sont utilisées dans la transformation artisanale. Il s'agit de la méthode de barattage répandue dans le pays et la méthode par chauffage de la pâte d'amande de karité qui tend à disparaître. Par contre, dans la transformation semi-industrielle, c'est la presse manuelle ou mécanique qui est utilisée pour l'extraction du beurre.

Les sociétés/entreprises spécialisées dans la transformation des amandes de karité sont entre autres NIOTO, AGBANGA KARITE, ALAFIA, Karité Or d'Afrique, AMAPI, Dimension Karité, IMELA, Nature Marché, Label d'Or.

Au Togo, la transformation industrielle des amandes en beurre est effectuée par NIOTO et Label d'Or, qui disposent d'installations permettant de traiter respectivement en moyenne 100 et 30 tonnes d'amandes par jour. Concernant la transformation artisanale, les ustensiles utilisés par les transformatrices sont pour la plupart des marmites pour la cuisson, des bassines en plastiques et en aluminium, les pilons et les mortiers, etc. La cartographie des produits dérivés du karité montre une multitude de produits fabriqués au Togo, dont la plupart y sont également commercialisés. Cependant, ils restent des produits de base à faible valeur ajoutée. Par opposition, les produits dérivés non produits au Togo sont des produits à forte valeur ajoutée, qui nécessitent des techniques de transformation avancées et des infrastructures spécifiques.

Les difficultés évoquées par les transformatrices sont relatives : (i) à la pénibilité du travail (concassage des noix et leur mouture), (ii) à la réticence des meuniers à moudre des noix, pénurie d'eau en saison sèche ; (iii) à l'insuffisance financière et matérielle (concasseurs, batteuse, moulin), (iv) au manque d'équipement de protection individuel contre le feu au moment de la torréfaction, (v) aux moyens de transport, de bois de chauffe et de qualité d'eau ; (vi) à la mauvaise qualité des noix, (vii) au manque de main d'œuvre et (viii) au déboisement des plants de karité, jeunes plants peu productifs ce qui entraîne la rareté de la matière première pour les transformateurs.

3.3. Commercialisation (acheteurs et exportateurs)

L'activité des commerçants est liée à la saisonnalité des amandes du karité. Parmi les commerçants, on rencontre les acheteurs (agrégateurs) et les exportateurs. Cependant, la présente analyse porte

essentiellement sur les acheteurs et les exportateurs dont le répertoire va s'actualiser en impliquant de façon participative, ceux qui se sont fait déclarer et ceux menant leur activité dans l'anonymat ou de manière informelle.

L'augmentation de la commercialisation et la création de valeur ajoutée doivent répondre à des objectifs commerciaux tels que la qualité, la promotion de l'industrialisation et la professionnalisation des acteurs. Les acheteurs achètent du karité brut aux producteurs/collecteurs. Ils résident le plus souvent, dans les centres secondaires et combinent plusieurs modes de collecte (achats directs aux producteurs, mise en place d'un réseau de collecteurs villageois). Ils achètent les produits dans les marchés locaux et en bordures des routes. Les pisteurs jouent un grand rôle dans ce maillon. Selon l'étude de la filière karité au Togo de 2018 réalisée le Ministère en charge de l'environnement avec l'appui de la GIZ, la production annuelle des amandes de karité peut être estimée à 40 845 tonnes pour l'ensemble du Togo et repartie comme suit (tableau ci-dessous)

Tableau 1: Production annuelle d'amandes de karité

Régions	Quantité moyenne par ménage (kg)	Ménage exploitant le karité	Quantité totale (kg)
Savanes	35,00	68 898	2 411 437
Kara	414,29	42 232	17 496 280
Centrale	525,00	24 854	13 048 718
Plateaux-Est	231,25	34 110	7 888 076
Total		170 094	40 844 511

Les commerçants exportateurs résident dans les grands centres urbains. Ils procèdent à l'achat direct auprès des producteurs et des commerçants collecteurs ou à travers leurs réseaux d'acheteurs / collecteurs. Les sociétés commerciales, les unités industrielles et les exportateurs indépendants, constituent les derniers maillons à partir desquels le produit brut est expédié sur le marché international. Certaines de ces sociétés sont présentes localement durant la saison de collecte. Au Togo, cette catégorie d'acteurs reste difficile à répertorier dont plusieurs préfèrent être discrets.

4. Analyse des forces et faiblesse, opportunité et menace

L'analyse de la filière karité au Togo laisse entrevoir que malgré les forces et les opportunités, il existe des faiblesses et des menaces dont la résolution pourrait déboucher sur une amélioration des performances de ladite filière. Le tableau ci-dessous renseigne sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la filière karité.

Tableau 2: Analyse FFOM de la filière karité

Maillons	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<p>Production/ Collecte/ ramassage</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Existence de la main d'œuvre. - Existence de terres adaptées à la production du karité - Existence des pieds spontanés productifs et juvéniles des zones protégées et non protégées - Existence des services de recherche et de vulgarisation agricoles ; - Existence des centres de formation agricole ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-disponibilité de matériel végétal amélioré ; - Faible niveau de formation des pépiniéristes ; -insuffisance de moyens financiers pour la production des jeunes plants ; - Faible maîtrise des techniques d'établissement d'une pépinière de karité ; -Faible régénérescence en agroforesterie, -Difficultés d'accès aux facteurs de productions (variétés améliorées, terres, équipements, etc.) -Taux de perte élevé des productions ; -Vieillessement des plantations et baisse des rendements ; - Difficulté de régénération du parc à karité ; Durée trop longue des pépinières de karité (18 mois au minimum) ; -Peu de recherche pour le développement de la filière ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité du marché ; -Mise en œuvre de la nouvelle politique agricole ; -Existence du nouveau code foncier ; -Disponibilité des terres ; -Conditions climatiques et pédologiques favorables ; -Mise en œuvre du PNIASAN qui met l'accent sur l'amélioration de la productivité, de la production des filières agricoles ; -Demande élevée - Mise en œuvre de l'agence de transformation agricole (ATA) ; - Mise en place des CRMA ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Concurrence de droit de propriété des arbres ; - Gestion anarchique des terres par les propriétaires terriens ; - Pratiques déloyales des acheteurs d'amande; - Difficultés d'accès au crédit et taux d'intérêt très élevé ; -Faible contribution des institutions de recherche et de vulgarisation - Feux de végétation ; - Coupe anarchique des arbres pour usage de bois de chauffe et fabrication de charbon de bois, mortier, etc.

Maillons	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'aires de séchage appropriées des amandes ; Pénibilité dans le concassage des noix de karité ; - Insuffisance d'équipements de concassage des noix ; - Faible structuration de la filière ; - Non application des textes réglementant les produits forestiers non ligneux (PFNL) 		
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> -Volonté manifeste des entrepreneurs à transformer les produits; -Développement de partenariat avec les structures étrangères ; -Disponibilité de la matière première ; -Disponibilité de la main d'œuvre ; - Maîtrise des techniques de transformation ; -Demande très élevée du beurre de karité ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de magasin de stockage et de conservation des amandes, - Valorisation très limitée des déchets issus de la transformation ; -Manque d'équipements de transformation adéquats ; - Faible taux de transformation des produits ; -Taux de perte élevé ; - transformation artisanale ; -Faible organisation des transformateurs ; - manque de traçabilité des certains 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de marché - Mise en œuvre de la nouvelle politique agricole ; - Existence des services de recherche et de vulgarisation agricoles ; - Mise en œuvre du PNIASAN qui met l'accent sur le développement des chaînes de valeur agricoles à fort potentiel, 	<ul style="list-style-type: none"> Coût élevé de la transformation ; -Forte fluctuation des prix des matières premières ;

Maillons	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		produits ; - pénibilité de la transformation ; -non existence de textes règlementaires au niveau de la filière. - Difficultés d'accès au crédit.	-Installation d'une usine transformatrice de karité biologique ; -Installation de la PIA.	
Commercialisation	- Disponibilité du marché nationale et internationale ;	- Faible promotion des produits de karité ; - Manque de communication sur les produits de karité et de ses dérivées ; Faible maîtrise des normes de qualité des clients ; - Faible organisation des acteurs de la filière ; - Difficultés d'accès au crédit.	- Forte demande extérieure ; - Existence de moyens de communication pour la publicité des produits ; - Promotion de la consommation locale par le Ministère du commerce et de l'agriculture.	Faible qualité des produits mis sur le marché ; - Concurrence des produits extérieurs.

5. Contraintes liées au développement de la filière

Les contraintes liées au développement de la filière se résument à plusieurs niveaux.

- **Contraintes liées à la production et au ramassage de noix de karité**
 - utilisation limitée des bonnes pratiques sylvicole ;
 - difficultés de la gestion des peuplements de karité ;
 - difficulté d'organiser des plantations de grande envergure ;
 - pénibilité et la charge de travail des femmes qui limitent l'augmentation significative de la production ;
 - morsures de serpents et autres animaux venimeux ;
 - utilisation limitée des bonnes pratiques de collecte pour assurer la qualité finale ;
 - problématique du séchage des amandes ;
 - problématiques de conservation, d'entreposage et de gestion des stocks qui limitent la capacité de répondre en qualité, quantité et à temps.
- **Contraintes liées à la transformation**
 - problème des investissements ;
 - forte demande énergétique du secteur et le coût élevé de l'énergie qui limitent la production et la transformation ;
 - valorisation très limitée des sous-produits de la transformation.
- **Contraintes liées à l'organisation de la filière**
 - Absence de textes réglementaires de la filière ;
 - Faible professionnalisation et organisation des transformateurs et commerçants ;
 - Absence d'informations de marché efficace pour assurer la transparence dans les relations commerciales ;
- **Contraintes liées à l'accès aux financements**
 - La réticence des institutions financières à financer le secteur agricole ;
 - Le taux d'intérêt prohibitif des institutions financières.
- **Contraintes liées à la commercialisation**
 - absence d'un laboratoire accrédité de contrôle physico-chimique des amandes et du beurre ;
 - difficulté d'accéder aux emballages adéquats ;

6. Défis de la filière karité

Le développement de la filière permettrait d'élargir la portée des produits issus du karité togolais sur les marchés internationaux traditionnels ainsi que sur de nouveaux marchés. Étant donné que la production de karité est faite de manière naturelle, sans intrant chimique, il serait opportun de saisir les bénéfices que peuvent offrir la certification. Pour ce faire, les présents défis devraient être relevés :

- domestiquer le karité et améliorer la productivité ;
- améliorer l'approvisionnement énergétique en milieu rural à travers l'usage d'énergies alternatives ;
- diversifier les activités autour du karité dans le but de préserver la ressource karité ;
- renforcer les liens entre la recherche et développement (R&D), la gestion et l'extension des parcs à karité ;
- créer la valeur ajoutée à travers le renforcement des unités de transformation ;
- appuyer la certification des produits de karité ;

- adopter et mettre en œuvre les textes réglementaires de la filière.

7. Plan d'action

Ce plan d'action d'investissement de la filière karité est défini afin de guider les efforts de développement de ladite filière au Togo. Elle s'énonce pour l'horizon 2028 comme suit : « *Une filière porteuse, créatrice d'emplois et compétitive pour une contribution déterminante à une croissance économique forte et durable* ».

7.1. Objectif du plan filière

Dans le but de guider les efforts de développement de la filière karité au Togo, le plan d'action d'investissement de la filière karité a pour objectif global de contribuer à l'accroissement des revenus et à la sécurité alimentaire des populations à travers une gestion durable de l'arbre à karité et une valorisation des produits issus du karité. Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1: augmenter le volume de production d'amandes par une augmentation du peuplement et une gestion durable de la ressource ;

Objectif spécifique 2 : professionnaliser les acteurs de la filière par le renforcement de leurs capacités en garantissant l'équité entre eux ;

Objectif spécifique 3 : promouvoir la filière par la recherche et développement (R&D).

7.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de ce plan d'investissement sont :

- La production des amandes est augmentée de 20% ;
- 2000 ha de parc de karité sont mis en place au plan national ;
- Les acteurs de la filière sont organisés et professionnalisés ;
- L'entrepreneuriat des femmes et les jeunes est renforcé dans la filière ;
- La qualité des produits et des sous-produits est améliorée ;
- Les textes réglementaires sont adoptés et appliqués ;
- Le matériel végétal amélioré est introduit.

7.3. Axes stratégiques de développement de la filière

Prenant en compte les obstacles et les défis majeurs identifiés par l'analyse et pour atteindre les objectifs ci-dessus indiqués, la mise en œuvre de la stratégie se fera à travers trois (3) axes stratégiques. Il s'agit de :

- l'augmentation du volume de production d'amandes par une augmentation du peuplement et une gestion durable de la ressource ;
- la professionnalisation des acteurs de la filière par le renforcement de leurs capacités en garantissant l'équité entre eux ;
- la promotion de la filière par la recherche et le développement (R&D).

7.1.1. Axe1 : Augmentation du volume de production des amandes produites par une augmentation du peuplement et une gestion durable de la ressource

L'arbre à karité revêt une importance environnementale vitale, car il peut contribuer à la résilience des populations rurales face aux changements climatiques et à favoriser la protection des espèces

vulnérables. Il joue en effet un rôle essentiel pour prévenir le glissement de la forêt vers la savane, et contribue au développement de nombreuses autres espèces. Actuellement, l'arbre à karité est une espèce menacée d'extinction. Malgré ce fait, l'arbre à karité continue d'être exploité pour son bois, et souffre également de l'empiétement croissant des cultures et des actions humaines. Ce plan d'action de développement de la filière karité vise à ralentir, voire inverser le processus de disparition des plantes à karité à travers les actions suivantes :

- Former et sensibiliser des comités villageois de développement et les ONG pour la protection de l'arbre, et mise en place d'une gestion en collaboration avec les coopératives du karité (dans les zones de parcs à karité)
- Vulgariser des textes réglementaires et suivi de leur application effective (comité de veille, sanctions des contrevenants)
- Développer et mettre en œuvre des mesures incitatives pour la protection et la mise en défends des plants de karité (sensibilisation, campagnes de reboisement, subventions des semis, faire des offres de plants, etc.)
- Améliorer les pratiques de collecte et post collecte de karité à travers la formation des collecteurs/ramasseurs (formations et appuis en matériel de collecte, aires de séchage, etc.)
- Développer les parcs nationaux à karité
- Promouvoir les bonnes pratiques sylvicoles dans la filière karité
- Renforcer les capacités productives des pépiniéristes
- Actualiser la cartographie de peuplement de karité (carte des bassins de production de karité)
- Appuyer les activités génératrices de revenus dans les zones de production de karité (apiculture, le maraîchage, etc.)

7.1.2. Axe2 : la professionnalisation des acteurs de la filière par le renforcement de leurs capacités en garantissant l'équité entre eux

L'organisation et la professionnalisation des acteurs de la filière est fondamentale. Ainsi donc, selon la loi sur les interprofessions, une interprofession est une structure qui regroupe les organisations professionnelles d'une filière, pour assurer la coordination verticale des échanges entre elles et avec les agents économiques. Le plan d'action d'investissement doit donc veiller à renforcer l'équité entre acteurs et à assurer une meilleure organisation de la filière par les actions ci-dessous :

- Structurer les acteurs (producteurs, commerçants et transformateurs) sur les dispositions de l'AU/OHADA
- Appuyer l'élaboration et l'adoption des textes juridiques (Statuts, RI) et le montage des dossiers de reconnaissance officielle des familles professionnelles des transformateurs et commerçants (les producteurs ont déjà une reconnaissance officielle)
- Renforcer les capacités des producteurs, des transformateurs et des commerçants sur les dispositions des marchés internationaux (les normes nationales et internationales)
- Former les acteurs sur la gestion de la qualité
- Améliorer la gouvernance de la filière

7.1.3. Axe 3 : promotion de la filière par la recherche et le développement (R&D)

La chaîne de valeur du karité possède une caractéristique qui rend son organisation spécifique. Les produits du karité sont en grande partie vendus à l'état brut à des acheteurs qui ont développé des unités de transformation dans leurs pays respectifs. Jusqu'à récemment, la transformation locale ne concernait

qu'un faible taux de l'ensemble de la production nationale d'amandes de karité. Aujourd'hui, la filière karité s'est considérablement développée vers un processus d'exportation d'amandes et de beurre. Le taux d'exportation de beurre s'est considérablement accru. Dans le but de poursuivre les efforts d'industrialisation de la filière en vue d'ajouter de la valeur, ce plan s'attache à ces actions suivantes :

- Identifier et promouvoir de nouvelles variétés améliorées de karité
- Promouvoir la transformation locale des amandes
- Promouvoir l'industrialisation de la transformation du beurre de karité
- Renforcer la recherche appliquée en faveur de la domestication et la production du karité

7.4. Aspect genre et environnement

De nombreuses actions ont été identifiées dans le plan d'action afin d'assurer une participation accrue et la professionnalisation des femmes dans la filière. Ces actions incluent notamment la formation des groupements de femmes pour améliorer l'entrepreneuriat féminin au niveau de la production, la transformation et la commercialisation, la mise en place d'un meilleur accès à l'information de marché, et le développement de formations spécifiques pour les femmes. En plus de l'équité genre au sein de la filière, la professionnalisation de la base (productrices, commerçants-collecteurs, groupements) doit permettre de créer des emplois durables dans la filière, grâce à la mise en place de mesures de structuration des acteurs et de renforcement de leurs capacités. Cette professionnalisation vise à s'assurer que la collecte des noix soit reconnue comme une activité économique à part entière, et non plus comme une activité secondaire.

Le rôle des femmes dans le développement socio-économique de la filière est l'un des éléments considérés par le présent plan afin d'assurer son développement durable

L'importance de la perspective environnementale est soulignée par le fait qu'il existe un lien substantiel entre la durabilité environnementale et l'équité sociale. La croissance de la filière karité sera largement basée sur sa capacité à promouvoir la valeur environnementale et sociale de son produit. Pour une gestion durable de la filière, il est prévu la mise en place des parcs nationaux de karité, le développement des activités génératrices de revenus dans les zones de production de karité.

Le karité est un produit forestier dont la production dépend en grande partie des conditions climatiques. En effet, une mauvaise pluviométrie a un effet négatif sur le rendement de l'arbre à karité, de même le vent peut perturber la floraison. Des efforts seront déployés par la recherche afin de développer et planter des variétés adaptées.

7.5. Coordination et suivi évaluation

Pour que la mise en œuvre de ce plan soit efficace, il faut une coordination efficiente des interventions, mais surtout un suivi continu et une évaluation constante des résultats. Ceci est essentiel pour pouvoir identifier le besoin de mesures correctives, les définir et les intégrer dans la planification des prochaines interventions. Le plan d'action définit des indicateurs de suivi et d'évaluation pour chaque activité de la stratégie. Ces indicateurs serviront de référentiel pour mesurer le succès de la mise en œuvre.

Cependant, le suivi de la stratégie impliquera également un processus dynamique permettant aux parties prenantes de définir de nouveaux indicateurs de succès, ainsi que des outils de vérification adaptés aux besoins évolutifs de la mise en œuvre. Les structures de gouvernance de la stratégie devront rapidement mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des résultats. Ce système doit permettre la

production de rapports d'activités pour rendre compte au Comité national de pilotage et aux Cabinets des Ministres de la progression de la mise en œuvre.

Le plan d'action d'investissement fera l'objet d'une évaluation de mi-parcours après deux ans et demi de mise en œuvre afin d'apporter les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs escomptés. Une évaluation finale interviendra à l'issue des cinq (05) années pour mesurer les effets et les impacts de la mise en œuvre de la stratégie sur la filière.

7.6. Analyse des risques et conditions de succès

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Difficulté de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du plan	Elevé	Faire un lobbying auprès des partenaires et financiers pour la mobilisation de ressources
Non appropriation du plan d'action par les acteurs à la base de la filière	Elevé	Sensibilisation et renforcement de capacités des acteurs
Mauvaise gouvernance de la filière	Moyen	-Mise en place des manuels de procédures (administratives, financières) -Renforcement de capacités de tous les acteurs
Insécurité foncière	Elevé	-Sécurisation foncière (signer des contrats d'exploitation des parcelles/achat des parcelles d'exploitation) -Sensibilisation, renforcement des capacités des acteurs sur le nouveau code foncier
Aléas climatiques	Elevé	-Renforcement de capacités en gestion rationnelle des ressources naturelles, -Utilisation des techniques de gestion de l'eau -Sensibilisation des acteurs -Développer des variétés de plants adaptées - créer des conditions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques (système d'agroécologie, ...)
Feux de brousse/végétation	Moyen	-Mise en place des pare feux -Sensibilisation de la population

8. Conclusion

Les orientations stratégiques pour le développement durable de la filière s'appuient sur une interconnexion de considérations économiques, sociales et environnementales. Les volumes d'amandes ne pourront augmenter que si la protection de la ressource en arbre de karité, espèce menacée d'extinction n'est assurée, mais aussi promouvoir l'augmentation de peuplement à travers les

reboisements et la sauvegarde des régénéscences naturelles. La recherche et le développement sont nécessaires pour l'introduction d'essences précoces.

9. Plan d'actions

Axes stratégiques/Actions/Activités	Indicateurs	A1	A2	A3	A4	A5	Coûts en F CFA	Coûts par année					Acteurs impliqués	Sources de financement		
								A1	A2	A3	A4	A5		Etat	PTF	CIFKAT
Axe stratégique 1: Augmentation du volume de production des amandes produites par une augmentation du peuplement et une gestion durable de la ressource							1 854 000 000	434 000 000	666 000 000	475 000 000	279 000 000	0		174 000 000	1 610 000 000	70 000 000
Former et sensibiliser des comités villageois de développement et les ONG pour la protection de l'arbre, et mise en place d'une gestion en collaboration avec les coopératives du karité (dans les zones de parcs à karité)	20 sessions de formation et de sensibilisation						64 000 000	32 000 000	32 000 000				MAEDR, MERF, ONG, CIFKAT, CVD	64 000 000		
Vulgariser des textes réglementaires et suivre leur application effective (comité de veille, sanctions des contrevenants)	Nombre de textes vulgarisés						30 000 000	15 000 000	15 000 000				MAEDR, MERF, ONG, CIFKAT, CVD	30 000 000		
Développer et mettre en œuvre des mesures incitatives pour la protection et la mise en défends des plants de karité (sensibilisation, campagnes de reboisement, subventions des semis, faire des offres de plants, etc.)	Superficies protégées et mises en défends						30 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000		MAEDR, MERF, ONG, CIFKAT, CVD	20 000 000	10 000 000	
Améliorer les pratiques de collecte et post collecte de karité à travers la formation des collecteurs/ramasseurs (formations et appuis en matériel de collecte, aires de séchage, etc.)	Nombre de sessions de formation sur les bonnes						200 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000		MAEDR, MERF, ONG, CIFKAT		160 000 000	40 000 000
Développer les parcs nationaux à karité	2000 ha de parcs nationaux à karité développés						1 160 000 000	232 000 000	464 000 000	290 000 000	174 000 000		MAEDR, MERF, CIFKAT, DSP, ITRA		1 160 000 000	
Enrichir les parcs nationaux à karité (forêts communautaires et forêts étatiques)													MAEDR, MERF, CIFKAT			
Créer de nouvelles plantations de karité dans les forêts étatiques et communautaires													MAEDR, MERF, CIFKAT			
Promouvoir les bonnes pratiques sylvicoles dans la filière karité							50 000 000		20 000 000	30 000 000			MAEDR, MERF, CIFKAT, ONG	45 000 000		5 000 000
Renforcer les capacités productives des pépiniéristes	250 pépiniéristes renforcés						50 000 000	25 000 000	25 000 000				MAEDR, MERF, CIFKAT, ONG		45 000 000	5 000 000
Actualiser la cartographie de peuplement de karité (carte des bassins de production de karité)	Carte des bassins de production de karité actualisée						70 000 000	70 000 000					MERF, MAEDR, CIFKAT, ONG, Cabinet	15 000 000	55 000 000	
Appuyer les activités génératrices de revenus dans les zones de production de karité (apiculture, le maraîchage, etc.)	2000 personnes appuyées						200 000 000		50 000 000	100 000 000	50 000 000		MERF, DFV, ICAT, CIFKAT		180 000 000	20 000 000
Axe stratégique 2 : Professionnalisation des acteurs de la filière par le renforcement de leurs capacités en garantissant l'équité entre les acteurs							146 000 000	15 000 000	60 000 000	56 000 000	15 000 000	0		43 000 000	40 000 000	63 000 000
Structurer les acteurs (producteurs, commerçants et transformateurs) sur les dispositions de l'AU/OHADA	Nombre d'acteurs structurés (niveau cantonal, préfectoral et régional)						50 000 000		20 000 000	20 000 000	10 000 000		MAEDR, DFDTOPA, ICAT, DFV ; DEFA, CIFKAT	25 000 000		25 000 000
Appui à l'élaboration et à l'adoption des textes juridiques (Statuts, RI) et au montage des dossiers de reconnaissance officielle des familles professionnelles des transformateurs et commerçants (les producteurs ont déjà une reconnaissance officielle)	Textes juridiques élaborés et adoptés						30 000 000	15 000 000	15 000 000				MAEDR, DFDTOPA, ICAT, DFV ; DEFA, CIFKAT	10 000 000		20 000 000
Renforcer les capacités des producteurs, des transformateurs et des commerçants sur les dispositions des marchés internationaux (les normes nationales et internationales)	Nombre d'acteurs formés						15 000 000			15 000 000			MAEDR, DFDTOPA, ICAT, DFV ; DEFA, CIFKAT	3 000 000	10 000 000	2 000 000
Former les acteurs sur la gestion de la qualité							15 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000		MAEDR, DFV, CIFKAT,	5 000 000		10 000 000
Améliorer la gouvernance de la filière							36 000 000		20 000 000	16 000 000					30 000 000	6 000 000
Former les leaders des organisations d'acteurs de la filière sur le leadership et la bonne gouvernance	Nombre de leaders formés												CIFKAT, MAEDR; CTOP, DFDTOPA, DEFA, ICAT, DFV, DNR, ONG			
Former les leaders des organisations d'acteurs de la filière sur les outils de planification et de suivi évaluation	Nombre de leaders formés												MAEDR, DPPSE, ONG, DFV			
Former les leaders des organisations d'acteurs de la filière sur le lobbying et plaidoyer	Nombre de leaders formés												MAEDR, DPPSE, DFV, DNR			
Axe stratégique 3: création de la valeur par l'amélioration de la qualité et le développement des produits et des sous-produits, ainsi que la recherche et le développement							1 100 000 000	50 000 000	175 000 000	425 000 000	275 000 000	175 000 000		170 000 000	930 000 000	0

Axes stratégiques/Actions/Activités	Indicateurs	A1	A2	A3	A4	A5	Coûts en F CFA	Coûts par année					Acteurs impliqués	Sources de financement		
								A1	A2	A3	A4	A5		Etat	PTF	CIFKAT
Identifier et promouvoir de nouvelles variétés améliorées de karité							250 000 000	25 000 000	75 000 000	75 000 000	50 000 000	25 000 000	MAEDR, ITRA, CIFKAT	50 000 000	200 000 000	
Promouvoir la transformation locale des amandes							200 000 000	25 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	25 000 000	MAEDR, MCICL, DSP	20 000 000	180 000 000	
Promouvoir l'industrialisation de la transformation du beurre de karité							500 000 000			250 000 000	150 000 000	100 000 000	MAEDR, MCICL, MPI	50 000 000	450 000 000	
Renforcer la recherche appliquée en faveur de la domestication et la production du karité							150 000 000		50 000 000	50 000 000	25 000 000	25 000 000	MAEDR, DFV, ITRA, DSP, MERF, UL	50 000 000	100 000 000	
TOTAL FINANCEMENT							3 100 000 000	499 000 000	901 000 000	956 000 000	569 000 000	175 000 000		387 000 000	2 580 000 000	133 000 000